



Ministère de la consommation et des corporations

Rapport du Surintendant des faillites

pour l'exercice clos le 31 mars 1970



Ministère de la consommation et des corporations



Rapport du Surintendant des faillites

pour l'exercice clos le 31 mars 1970

©
Information Canada
Ottawa, 1971

N° de cat. RG61-1970

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre		Page
	Introduction	
1	Faits saillants de l'activité du bureau du surintendant des faillites	1
2	Plaintes, enquêtes et poursuites	7
3	Octroi de licences aux syndics de faillite	11
4	Données statistiques et tableaux pour l'année	13
5	Personnel et données statistiques financières.	46

Index des Tableaux et Graphiques

Tableau		Page
A	Détail des accusations portées en vertu de la Loi sur la faillite et du Code criminel durant l'année civile 1969	9
B	Analyse de l'émission de licences de syndics pour la période allant de 1950 à 1969	11
C	Total des actifs signalés, des administrations complétées ou reportées pour les années civiles allant de 1933 à 1969	18
D	Districts et divisions de faillite	19
E	Analyse des actifs signalés au cours de l'année civile 1969, par district et par division	22
F	Genres des faillites signalées au cours de l'année civile 1969	23
G	Total des faillites et des propositions signalées au cours de l'année civile 1969	25
-1	Faillites commerciales signalées au cours de l'année civile 1969	26
-2	Faillites non commerciales signalées au cours de l'année civile 1969	27
-3	Analyse des propositions déposées au cours de l'année civile 1969	28
-4	Procédures de faillite à l'égard de garants signalées au cours de l'année civile 1969	29
-5	Faillites commerciales signalées au cours de l'année civile 1969, par genre d'industrie	30
-6	Faillites commerciales signalées au cours de l'année civile 1969, selon l'importance des passifs déclarés.	32
-7	Pourcentages comparatifs de l'ensemble des faillites et propositions signalées au cours de l'année civile 1969	33

-8	Pourcentages comparatifs des faillites commerciales signalées au cours de l'année civile 1969	33
-9	Pourcentages comparatifs des faillites non commerciales signalées au cours de l'année civile 1969	33
H	Réunion de tous les actifs dont l'administration a été complétée au cours de l'année civile 1969 ,	35
-1	Actifs dont l'administration a été complétée au cours de l'année civile 1969 (actifs administrés en vertu des dispositions générales de la Loi) . .	36
-2	Actifs dont l'administration a été complétée au cours de l'année civile 1969 (actifs administrés en vertu des dispositions de l'administration sommaire de la Loi)	37
-3	Actifs dont l'administration a été complétée au cours de l'année civile 1969 (Propositions)	38
-4	Réunion de tous les actifs dont l'administration a été complétée au cours de l'année civile 1969 (Réalizations, dividendes et dépenses administratives)	39
-5	Actifs dont l'administration a été complétée au cours de l'année civile 1969 (en vertu des dispositions générales de la Loi) – (Réalizations, dividendes et dépenses administratives)	40
-6	Actifs dont l'administration a été complétée au cours de l'année civile 1969 (administration sommaire) – (Réalizations, dividendes et dépenses administratives)	41
-7	Actifs dont l'administration a été complétée au cours de l'année civile 1969 (Propositions) – (Produits, dividendes et dépenses administratives)	42
I	Partie X – Classement des ordonnances selon le montant du revenu familial mensuel au cours de l'année civile 1969	44
J	Partie X – Classement des ordonnances selon les passifs au cours de l'année civile 1969	44
K	Partie X – Classement des ordonnances selon le montant des versements mensuels au cours de l'année civile 1969.	45
L	Partie X – Classement des ordonnances selon la durée des versements mensuels au cours de l'année civile 1969	45
M	Effectifs au 31 mars, de 1966 à 1970	46
N	Crédits et dépenses pour l'exercice clos le 31 mars 1970	47
O	État comparatif des recettes et dépenses pour les années 1965-1966 à 1969-1970	47

Graphique

I	Total des actifs signalés aux termes de la Loi sur la faillite pour les années civiles 1957 à 1969	24
---	--	----

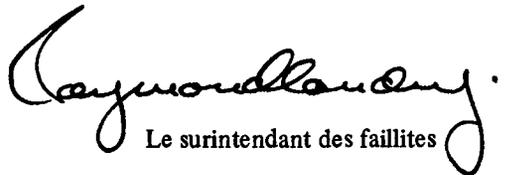
II	Faillites et propositions signalées au cours de l'année civile 1969, indiquées par province	34
III	Partie X – Classement des ordonnances selon le revenu familial mensuel au cours de l'année civile 1969	43
Appendice		
I	Liste des bulletins aux syndics	47
II	Tables des matières – Rapports annuels pour les exercices clos le 31 mars des années 1967 à 1969	48

INTRODUCTION

Le présent rapport couvre les activités de la Direction des faillites pour l'exercice clos le 31 mars 1970. Mention est cependant faite de certains faits saillants survenus depuis cette date.

Le chapitre 4 du rapport renferme les données statistiques concernant les faillites et propositions survenues ou continuées au cours de l'année civile 1969. J'ose espérer que les commentaires qui accompagnent ces données statistiques en faciliteront la lecture et permettront en même temps de mieux saisir les tendances qui peuvent s'en dégager.

Enfin, on retrouvera à l'appendice II les Tables des matières des rapports antérieurs couvrant les exercices financiers des années 1967 à 1969.


Le surintendant des faillites

Ottawa, décembre 1970

Chapitre I

FAITS SAILLANTS DE L'ACTIVITÉ DU BUREAU DU SURINTENDANT DES FAILLITES

Bureaux régionaux

Des bureaux régionaux ont été établis en 1967 à Montréal (pour la province de Québec et les provinces Maritimes), à Toronto (pour la province de l'Ontario) et à Vancouver (pour les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et pour les Territoires du Nord-Ouest et le territoire du Yukon).

Cinq autres bureaux (sous-régionaux) ont été ouverts au cours des mois d'avril et juin 1970, dans les villes suivantes.

	<i>Bureaux sous-régionaux</i>	<i>Date d'ouverture</i>
QUÉBEC	Hull	15 juin 1970
	Québec	15 juin 1970
ONTARIO	Ottawa	1 ^{er} avril 1970
ALBERTA	Calgary	1 ^{er} avril 1970
	Edmonton	1 ^{er} avril 1970

Les principales attributions du personnel des bureaux régionaux sont les suivantes:

1. Faire enquête à l'égard des plaintes portant sur l'administration des syndic et la conduite des débiteurs;
2. Procéder périodiquement à des vérifications comptables des affaires des syndic de faillite;
3. Exercer, depuis le 1er juillet 1968, les fonctions de séquestres officiels dans les divisions de faillite où des bureaux sont situés.

Procédures instituées aux bureaux régionaux

La liste à la page suivante établit le nombre de procédures instituées aux bureaux régionaux de Montréal, Toronto et Vancouver pendant l'année se terminant le 31 décembre 1969, par rapport à l'ensemble des procédures instituées au Canada pendant la même année. (Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'activité des bureaux sous-régionaux ouverts après le 31 décembre 1969).

Fonctions relatives à la surveillance des actifs exercées par les séquestres officiels

Les séquestres officiels des bureaux régionaux et sous-régionaux sont chargés de la surveillance des actifs jusqu'à la première assemblée des créanciers. Ils exercent un contrôle sur l'administration initiale des actifs et cherchent à déceler si des infractions en

Procédures instituées aux bureaux régionaux pour l'année se terminant le 31 décembre 1969

District	Nombre total d'actifs déposés			Faillites déposées			Propositions déposées		
	Par province	Aux bureaux régionaux		Par province	Aux bureaux régionaux		Par province	Aux bureaux régionaux	
		Nombre	Pourcentage par rapport à la province		Nombre	Pourcentage par rapport à la province		Nombre	Pourcentage par rapport à la province
Terre-Neuve	11			10			1		
Ile-du-Prince-Édouard	6			5			1		
Nouvelle-Écosse	17			15			2		
Nouveau-Brunswick	34			34					
Québec	2,111	1,209	57.3	1,893	1,100	58.1	218	109	50.0
Ontario	1,679	611	36.4	1,644	588	35.8	35	23	65.7
Manitoba	83			78			5		
Saskatchewan	82			82					
Alberta	132			132					
Colombie-Britannique	190	151	79.5	186	147	79.0	4	4	100.0
Total	4,345	1,971	45.4	4,079	1,835	45.0	266	136	51.1

matière de faillite ont pu être commises. Au tout début des procédures, leurs fonctions sont donc intimement liées à un travail d'enquête.

En ce qui a trait à l'administration initiale, leurs fonctions se résument essentiellement à interroger le failli, examiner le rapport que le syndic doit présenter lors de la première assemblée des créanciers et présider la première assemblée des créanciers.

Qu'il s'agisse de recouvrer des éléments d'actifs ou d'enquêter sur des infractions qui ont pu être commises, les séquestres officiels tentent de promouvoir une étroite collaboration entre toutes les personnes intéressées à l'administration des faillites, et à rendre accessibles, tant aux syndics qu'aux autres parties intéressées, les renseignements indispensables. Le séquestre officiel a donc un rôle de coordination et de diffusion.

Interrogatoire du failli par le séquestre officiel

L'interrogatoire du failli a pour objet de déterminer les véritables causes de la faillite, l'aliénation que le failli a pu faire de ses biens et la perpétration présumée d'infractions.

Avant l'interrogatoire, les séquestres officiels peuvent examiner les registres et les états financiers du débiteur. Cet examen permettra de juger si des opérations ou des circonstances particulières méritent de faire l'objet d'une étude plus approfondie.

Le failli doit déclarer sous serment au séquestre officiel que ses réponses sont données au meilleur de sa connaissance et sont véridiques à tous égards.

Lorsque les circonstances exigent un examen particulier ou lorsque des explications additionnelles ou une enquête s'avèrent nécessaires, le séquestre officiel prépare un rapport à cet effet. Les créanciers prennent ensuite connaissance de la teneur de ce rapport lors de la première assemblée et décident des mesures à prendre.

Modifications aux Règles régissant la faillite.

Avis dans la Gazette du Canada

Des dispositions ont été prises avec l'Imprimeur* de la Reine pour l'établissement, à compter du 1er janvier 1970, d'un taux fixe de \$10.00 à l'égard de chaque avis de faillite ou de proposition. Ce droit qui s'applique également, le cas échéant, à la demande subséquente de libération du failli, est payable à l'avance par le syndic. La réduction du tarif a été rendue possible grâce à l'impression des avis de faillite ou de libération des débiteurs dans la Gazette du Canada sous forme abrégée.

La formule 47C a été ajoutée à l'Annexe B des Règles régissant la faillite afin de dispenser à l'Imprimeur* de la Reine les renseignements nécessaires.

Utilisation d'interprètes

On prévoit, grâce à cette modification, que les actifs de faillite au Canada bénéficieront d'une épargne brute de \$100,000 par année.

*Maintenant, Information Canada

A compter du 21 avril 1970, un second paragraphe a été ajouté à l'article 88 des Règles régissant la faillite afin de permettre le recours aux services d'un interprète lorsque le failli ne peut s'exprimer avec facilité dans les langues française ou anglaise, suivant la langue parlée lors de l'assemblée.

De plus, l'article 96 des Règles régissant la faillite a été modifié par l'adjonction du paragraphe (4). Ce paragraphe prévoit la présence d'un interprète lors de l'interrogatoire dirigé par le séquestre officiel, lorsque le failli ne peut s'exprimer convenablement en anglais ou en français pour les fins de l'interrogatoire.

Formule de preuve de réclamation

Plusieurs personnes avaient signalé les difficultés rencontrées par l'utilisation de la formule 50 (preuve de réclamation). La formule s'avérait insuffisante quant aux renseignements permettant de déceler les transactions impliquant le failli et des personnes liées ou encore les préférences frauduleuses. De plus, compte tenu des avantages possibles, le fait d'obliger le créancier à comparaître devant un commissaire à l'assermentation afin que soit assermentée sa déclaration était pour celui-ci une source d'embarras.

La Formule 50 a donc été modifiée de façon à faciliter son utilisation; elle permet l'inscription de renseignements touchant les préférences frauduleuses et les transactions intervenues entre personnes liées. Enfin, en vertu de la nouvelle formule, la signature de la preuve de réclamation devant témoin suffit.

Autres changements aux Règles

Plusieurs autres modifications de portée technique ont été apportées aux règles régissant la faillite ainsi qu'aux formules, à compter du 21 avril 1970. Ces modifications se rapportent à la présentation des requêtes devant les tribunaux, aux pétitions en vue d'une ordonnance de séquestre, aux fonctions de syndics et à celles des séquestres officiels, ainsi qu'à d'autres questions d'ordre administratif.

Il est à se rappeler ici que le surintendant des faillites invite et encourage les organismes professionnels ainsi que toute personne intéressée, à formuler des suggestions visant l'amendement possible des règles et formules, lorsque ces modifications peuvent favoriser une meilleure administration des faillites. Les modifications décrites ci-dessus ont été apportées dans bien des cas à la suite d'observations ainsi présentées.

Recherches et initiatives diverses

Rapport du Comité d'étude sur la législation en matière de faillite (1)

Le rapport de Comité souligne la nécessité, en matière de faillite et d'insolvabilité, d'une nouvelle législation mieux adaptée aux besoins de notre époque.

Certaines mesures tendant à faciliter le paiement des dettes par les petits débiteurs sont proposées, tandis que la faillite comme telle est considérée comme une solution de dernier ressort. Le statut de failli serait profondément modifié de façon à écarter du monde des affaires, pendant un certain temps, après leur faillite, les personnes malhonnêtes ou grossièrement incompetentes.

(1) Publié par Information Canada, Ottawa, 1970.

D'autres propositions dans le rapport ont trait au crime, à la protection du système de crédit, à l'administration des faillites, et aux fonctions des tribunaux.

Comité d'examen des règles et formules relatives aux faillites

Ce Comité, formé de membres du personnel de la Direction des faillites, étudie sur une base permanente les propositions d'amendements et recommande au surintendant des faillites les changements qui s'imposent.

Bulletin aux syndicis

La Direction des faillites effectue de nombreuses recherches portant sur les besoins des créanciers et débiteurs dans l'administration des faillites et lorsqu'il apparaît que ces besoins n'ont pas été satisfaits aux termes des pratiques courantes, des directives sont émises aux syndicis.

Une liste complète de ces directives est consignée à l'Appendice—I page 47 du présent rapport.

Bulletin aux syndicis 12 (1970) – publié le 6 mai 1970

Ce bulletin porte sur la vente par les syndicis d'éléments d'actif au moyen de soumissions publiques. En vertu des nouvelles directives régissant la vente par soumissions, les syndicis sont tenus de convoquer une assemblée au cours de laquelle ils procèdent à l'ouverture des soumissions.

Toute personne ayant présenté des soumissions à l'égard des éléments d'actifs a le droit d'assister à l'assemblée. Le bulletin précise également les formalités d'inscription et de vérification des soumissions reçues.

Sondages à l'égard des pratiques et procédures de syndicis

La Direction des faillites a préparé soigneusement un sondage portant sur les pratiques et procédures utilisées par les syndicis dans l'administration des faillites. Ce sondage avait, entre autres buts, celui de permettre au surintendant d'émettre des bulletins qui soient mieux adaptés aux besoins des syndicis et des créanciers.

Un questionnaire a été distribué à tous les syndicis au mois d'août 1970. Les réponses obtenues contribuent à orienter notre travail de recherche dans les divers domaines de l'administration des faillites.

Bulletins futurs

Les prochains bulletins traiteront, entre autres choses, des fonctions et responsabilités des inspecteurs, de la vente des éléments d'actif, des fonctions et responsabilités des syndicis, des situations qui soulèvent des conflits d'intérêt ainsi que d'autres formalités administratives en vertu de la Loi sur la faillite.

Formation et perfectionnement

Le séminar annuel de la Direction des faillites qui a eu lieu en mars 1970, a été consacré à l'examen des problèmes relatifs aux enquêtes et poursuites, de même qu'aux

problèmes rencontrés par les séquestres officiels dans l'exercice de leurs fonctions. Différents exposés ont été présentés par des spécialistes en droit criminel; on a également passé en revue la jurisprudence relative aux fonctions des séquestres officiels.

Programme de formation au travail

Dans le cadre de formation permanente du personnel, une série de séminars ont été tenus dans les bureaux régionaux. Les membres du personnel ont de cette façon l'opportunité, sur une base régulière, de mettre à jour leurs connaissances et de partager avec leurs collègues le fruit de leurs expériences respectives.

Chapitre 2

PLAINTES, ENQUÊTES ET POURSUITES

Nombre total des enquêtes

Au cours de la période allant du 1er janvier 1966 au 30 septembre 1970, un total de 1,610 plaintes ont été enregistrées; de ce nombre, 1,059 ont requis des enquêtes spéciales. Les autres plaintes (551) étant plutôt de nature administrative, elles ont été réglées à la suite d'enquêtes sommaires menées directement d'Ottawa. Depuis le premier janvier 1967, 103 poursuites, comportant au total 401 chefs d'accusation, ont été intentées en vertu de la Loi sur la faillite ou du Code criminel.

Résultats de l'année terminée le 31 décembre 1969

Plaintes enregistrées en 1969

Des 296 plaintes enregistrées en 1969, 111 n'ont pas nécessité d'enquête spéciale. Pour ce qui est de la différence, soit 185 plaintes, des enquêtes ou recherches poussées ont dû être instituées.

Nature de la plainte	Contre les syndics	Contre les débiteurs	Contre d'autres personnes	Total
Incompétence et négligence	47	1	1	49
Inconvenance et inconduite	25	109	8	142
Fraude	—	100	5	105
Total	72	210	14	296

Analyse des plaintes réglées en 1969

En 1969, 376 plaintes, enregistrées soit durant l'année, soit au cours des années précédentes, ont été réglées avec les conclusions suivantes:

Plaintes sans fondement	164
Preuves insuffisantes ou mesures ultérieures non justifiées	158
Mesures disciplinaires contre les syndics	12
Dossiers remis au Ministère de la Justice ou aux procureurs généraux des provinces	16
Dossiers fermés après poursuite	26
Total	376

Poursuites

Au cours de l'année 1969, 35 poursuites comportant au total 117 chefs d'accusation ont été intentées devant les tribunaux. Ces chefs d'accusation ont été portés en vertu de la Loi sur la faillite et du Code criminel, tant par les procureurs généraux des provinces que par le ministère fédéral de la Justice.

	Portés par les procureurs généraux des provinces	Portés par le ministère fédéral de la Justice	Total
Chefs d'accusation en vertu de la Loi sur la faillite	10	67	77
Chefs d'accusation en vertu du Code criminel	31	9	40
Total	41	76	117

Sommaires des chefs d'accusation – 1969

Chefs d'accusation – 1 ^{er} janvier 1969	57
Nouveaux chefs d'accusation portés durant l'année	<u>117</u>
	174
Moins chefs d'accusation entendus	<u>64</u>
Chefs d'accusation en instance au 31 décembre 1969	<u>110</u>

Le sommaire ci-haut révèle que les tribunaux ont entendu et jugé 64 chefs d'accusation au cours de l'année, laissant 110 accusations pendantes au 31 décembre 1969.

Le Tableau A, page 9 donne des détails quant aux 117 nouvelles accusations portées en 1969.

A l'égard des 64 chefs d'accusation entendus par les tribunaux, les résultats suivants furent obtenus:

Condamnations

Amendes	9
Sentences d'emprisonnement	17
Sentences avec sursis ou mises en liberté surveillée	<u>10</u>
<i>Acquittements</i>	9
<i>Retraits</i>	<u>19</u>
Total	<u>64</u>

**TABLEAU A – DÉTAIL DES ACCUSATIONS PORTÉES EN VERTU DE LA LOI
SUR LA FAILLITE ET DU CODE CRIMINEL DURANT L'ANNÉE CIVILE 1969**

Article	Description	Nombre d'accusations	
	Loi sur la faillite		
156 a)	Omission de la part du failli d'accomplir les devoirs que la Loi sur la faillite lui impose (Article 117)	30	
156 b)	Aliénation frauduleuse de biens	9	
156 c)	Refus de répondre correctement lors d'un interrogatoire prévu par la Loi sur la faillite ou négligence à ce faire	5	
156 d)	Fausse inscriptions dans les livres et sur les documents	1	
156 f)	Obtention de crédit ou de biens au moyen de fausses représentations, après la faillite ou dans les 12 mois antérieurs	3	
156 g)	Failli cache ou transporte frauduleusement des biens	11	
157 a) b)	Failli non libéré qui exerce un commerce	17	
158 (1) a)	Défaut de tenir des livres correctement	<u>1</u>	
	Total		77
	Code criminel		
114	Fausse déclarations dans des procédures extra-judiciaires	1	
280	Vol	1	
304	Obtention de crédit par de fausses représentations	2	
323	Fraude	23	
335	Aliénation de biens avec l'intention de frauder des créanciers	7	
345	Omission par un commerçant de tenir des comptes	2	
408	Complot	<u>4</u>	
	Total		40
	TOTAL GLOBAL		117

Chapitre 3

OCTROI DE LICENCES AUX SYNDICS DE FAILLITE

On trouvera au tableau "B" des données statistiques relatives au nombre de licences émises et retirées au cours des années civiles 1950 à 1969.

Depuis l'établissement en 1967 de la présente ligne de conduite touchant l'émission des licences de syndic, on a enregistré 111 demandes de licence. Les postulants ont subi un examen devant un jury et 38 licences ont été accordées aux candidats qui rencontraient les normes désirées.

TABLEAU B - ANALYSE DE L'ÉMISSION DE LICENCES DE SYNDICS
POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 1950 À 1969

Année	Licences en vigueur le 1 ^{er} jan.	Émissions nouvelles	Licences retirées			Licences en vigueur le 31 déc.		
			Pour cause de décès, démission etc.	Sur décision ministérielle	Total	Sans condition	Restreintes aux dossiers en mains	Total
1950	199	17	19		19	Chiffres non disponibles		197
1951	197	16	19		19	Chiffres non disponibles		194
1952	194	50	14		14	229	1	230
1953	230	24	14		14	238	2	240
1954	240	29	14		14	253	2	255
1955	255	39	16		16	277	1	278
1956	278	35	11		11	300	2	302
1957	302	26	16		16	309	3	312
1958	312	28	19		19	321		321
1959	321	30	13	3	16	334	1	335
1960	335	23	11	1	12	339	7	346
1961	346	40	13	2	15	359	12	371
1962	371	54	15	1	16	395	14	409
1963	409	71	16		16	445	19	464
1964	464	65	5	4	9	507	13	520
1965	520	25	13	4	17	509	19	528
1966	528		25	3	28	462	38	500
1967	500	1	15	1	16	445	40	485
1968	485	12	27	1	28	409	60	469
1969	469	26	70	1	71	365	59	424

Chapitre 4

DONNÉES STATISTIQUES ET TABLEAUX POUR L'ANNÉE

Faits saillants d'ordre statistique

Les tableaux révèlent que 4,079 faillites ont été signalées au cours de l'année civile 1969, et que 266 propositions ont été déposées par des personnes insolvable. Le total estimatif des pertes subies par les créanciers à l'égard de ces actifs s'établissait à \$112,276,356.

La province de Québec figurait pour 49.6 p. 100 (\$55, 637,761) du déficit total; la province de l'Ontario, pour 35.4 p. 100 (\$39,803,259); et la province de la Colombie-Britannique, pour 6.2 p. 100 (\$6,941,093). Ces trois provinces, en conséquence, figuraient pour 91.2 p. 100 des déficits estimatifs globaux encourus par les créanciers.

A l'égard des faillites commerciales et non-commerciales signalées en 1969 (à l'exclusion des propositions) on a constaté un déficit estimatif de \$99,327,471.

Les faillites commerciales (2,354 actifs) formaient 57.7 p. 100 des 4,079 actifs de faillite déposés et indiquaient une perte estimative de \$77,323,796 pour les créanciers (soit 77.8 p. 100 du déficit dans les faillites signalées — voir Tableaux F et G-1).

Les faillites non-commerciales (1,725 actifs) formaient 42.3 p. 100 des 4,079 actifs de faillite déposés et signalaient une perte estimative de \$22,003,675 pour les créanciers (22.0 p. 100 du déficit total des faillites signalées voir Tableaux F et G-2).

Au cours de l'année, les tribunaux ont ratifié 145 propositions, dont 20 avaient été reportées de l'année antérieure. Le déficit à l'égard des propositions a été établi à près de \$12,948,885, soit 11.5 p. 100 de la perte totale subie (faillites et propositions) par les créanciers durant l'année civile 1969 (voir Tableaux G et G-3).

Le Tableau G-5 indique que les commerces de gros et de détail constituaient le pourcentage le plus élevé (48.09 p. 100) des faillites industrielles et commerciales au cours de l'année civile 1969.

Autres observations sur les données statistiques

Tableau C — Ce tableau indique le nombre d'actifs administrés en vertu de la Loi sur la faillite pendant les années 1933 à 1969. En 1969, on a constaté par rapport à l'année précédente une augmentation du nombre des faillites (290 actifs) et une diminution du nombre des propositions (44 actifs).

Le nombre d'actifs dont le dossier a été clos est demeuré à peu près le même qu'en 1968; en conséquence, le nombre d'actifs dont l'administration a été reportée à la fin de l'année (Tableau C) a diminué de 2,774.

Tableau D – Ce tableau énumère les 12 districts de faillite au Canada et décrit les divisions de chacun de ces districts.

Tableau E – Ce tableau indique entre autre, que dans le district du Québec, dans la division numéro 1 (territoire de Montréal), on a enregistré 1,209 actifs, soit 57 p. 100 de tous les actifs déposés dans cette province. Les divisions numéro 2 et 18 (Québec, Montmagny et Terrebonne) représentaient 325 actifs, soit 15 p. 100 des actifs signalés au Québec. A l'égard de deux divisions (11 et 14) on ne fait mention du dépôt d'aucun actif en 1969.

En Ontario, la division numéro 9 (York, Peel, Ontario) a signalé 611 actifs (36 p. 100) tandis que la division numéro 12 a de son côté signalé 234 actifs (14 p.100); parmi la balance des actifs, 593 ont été déposés dans les divisions numéros 5, 6, 7 et 8 (35 p.100).

En Colombie-Britannique, le territoire de Vancouver (division numéro 3) figurait pour 79 p.100 du nombre total des actifs déposés dans cette province. Aucun actif n'était signalé à l'égard de la division numéro 5 pour l'année 1969.

Tableau F – Ce tableau indique que le nombre de faillites de commerces incorporés représente 18 p. 100 des faillites totales signalées.

Sur les 2,354 faillites commerciales signalées, 195 ou 8 p. 100 ont été la conséquence d'ordonnances de séquestre. Seulement 14, soit moins de 1 p. 100 des 1,725 faillites non-commerciales, ont résulté d'ordonnances de séquestre.

Graphique I– Ce graphique indique le nombre de faillites et de propositions signalées dans l'ensemble du Canada, ainsi que dans les districts de l'Ontario et du Québec au cours des treize dernières années.

Tableau G – Ce tableau indique le nombre total d'actifs signalés dans chaque district de faillite au cours de l'année. La province de Québec figure pour 48.59 p.100 du nombre d'actifs signalés, et pour 49.56 p.100 des déficits établis de façon estimative par les débiteurs. La province de l'Ontario figure pour 38.64 p.100 du nombre d'actifs signalés et pour 35.45 p.100 des déficits estimatifs (voir également le Tableau G-7).

Tableaux G-1, G-2, G-3 – Ces tableaux répartissent plus en détail les données du Tableau G, à savoir les faillites commerciales signalées en 1969 (Tableau G-1), les faillites non-commerciales signalées en 1969 (Tableau G-2) et les propositions déposées en 1969 (Tableau G-3).

Tableau G-4 – Ce tableau donne une analyse, par district, des personnes qui ont agi à titre de garants pour des dettes de corporations ou de personnes et qui ont elles-mêmes subséquemment déposé une cession ou ont été l'objet d'une ordonnance de mise sous séquestre. Ces données statistiques sont également incorporées dans le Tableau G, de même que dans les Tableaux G-1 et G-2.

Tableau G-5 – Ce tableau donne une répartition des faillites commerciales selon 8 genres importants d'industrie et 27 sous-genres.

Tableau G-6 – Ce tableau indique le nombre de faillites classées selon l'importance des passifs déclarés.

Des 741 corporations en faillite, 269 (36.3 p.100) ont signalé un passif de \$100,000 et plus; 309 (41.7 p.100) ont signalé un passif variant entre \$25,000 et \$100,000 et 163 (22.0 p.100) ont signalé un passif allant jusqu'à \$25,000.

Les 1,613 entreprises non constituées en corporations ont signalé des passifs comme suit:

99(5.5 p. 100) – \$100,000 et plus
502(31.1 p. 100) – de \$25,000 à \$100,000
1,023(63.4 p. 100) – jusqu'à \$25,000

Tableaux G-7, G-8, G-9 – Ces tableaux donnent un pourcentage comparatif, ou une analyse d'importance par district, du nombre de faillites, du total de l'actif, du total du passif et du total du déficit pour les faillites signalées en 1969.

Graphique II – Ce graphique indique le nombre d'actifs signalés, et les déficits estimatifs en 1969, comme il est indiqué au Tableau G.

Tableau H – Ce tableau indique le nombre total d'actifs dont l'administration a été complétée dans chaque district de faillite au cours de l'année. Le tableau donne les passifs déclarés par les débiteurs, la réalisation par les créanciers garantis et par les syndics. On y mentionne également les montants des dividendes payés aux créanciers non garantis.

Les dividendes payés aux créanciers privilégiés et ordinaires s'élèvent à 7.7 p.100 des passifs déclarés par les débiteurs. (A remarquer que les Tableaux H-4, H-5, H-6 et H-7 donnent des pourcentages comparatifs de ces chiffres).

Tableaux H-1, H-2, H-3 – Ces tableaux donnent une analyse détaillée des faillites et propositions résumées au Tableau H.

Tableaux H-4, H-5, H-6, H-7 – Ces tableaux permettent d'apprécier le pourcentage des frais d'administration par rapport aux réalisations par les syndics, de même que le pourcentage des dividendes par rapport au montant des réclamations des créanciers non garantis. On y indique également le pourcentage des réalisations et produits obtenus dans les faillites et propositions par rapport à l'ensemble des réclamations des créanciers non garantis.

Pour tous les actifs dont l'administration a été complétée en 1969 (faillites aussi bien que propositions Tableau H-4, les syndics ont réalisé \$31,383,000 des actifs disponibles par rapport à des passifs non garantis déclarés à \$235,433,000. Les syndics ont donc réalisé 13.3 p.100 de la valeur en dollars des passifs non garantis déclarés.

Les frais d'administration se sont élevés à 42 p.100 des réalisations, les honoraires des syndics figurant pour 21.4 p.100, et les frais légaux pour 5.5 p.100.

Le tableau H-5 indique la répartition des montants réalisés pour le compte des 2,950 actifs dont l'administration a été complétée en vertu des dispositions générales de la loi. La réalisation brute obtenue en faveur des créanciers non garantis a été de 13.6 p.100 du montant total réclamé (\$20,177,000 en regard de \$147,762,000). De ces montants réalisés, 46.7 p.100 sont allés en frais d'administration, dont 20.9 p.100 ont été versés en

honoraires aux syndicats, et 7.4 p.100 sont allés en frais légaux; les créanciers non garantis ont donc touché des dividendes nets représentant 7.3 p. 100 des sommes totales réclamées.

Le Tableau H-6 indique de la même manière la répartition pour les actifs administrés sommairement. Les syndicats ont réalisé 6.1 p.100 du montant total réclamé par les créanciers non garantis à l'égard des 3,462 actifs dont l'administration avait été complétée (\$2,391,000 en regard de \$38,955,000).

Les frais d'administration représentaient 80.2 p.100 de la réalisation totale, les honoraires des syndicats figurant pour 59.9 p.100, et les frais légaux 3.1 p.100. Les dividendes payés aux créanciers non garantis (privilegiés et ordinaires) s'élevaient à 1.2 p.100 des passifs déclarés par les débiteurs.

Le Tableau H-7 fait état de la situation quant aux propositions. En tout, les syndicats ont réalisé \$8,815,000 ou 18.1 p. 100 des réclamations totales signalées par les créanciers non garantis (\$84,716,000). Les frais d'administration étaient de 20.9 p.100 des montants réalisés, les syndicats recevant 12 p.100 et les avocats 1.9 p.100. Les dividendes s'élevaient à 14.3 p.100 des montants réclamés par les débiteurs.

Il importe de noter que les pourcentages cités ci-dessus et se rapportant aux Tableaux H-4 à H-7 reflètent les données pour l'ensemble du Canada et qu'en conséquence, on doit s'en remettre aux composants de ces tableaux pour avoir une analyse détaillée.

Par exemple, les tableaux indiquent que l'échelle des honoraires des syndicats dans tout le Canada, en pourcentage des réalisations, s'établit entre 9.1 p.100 et 27.8 p.100. Toutefois, la dispersion statistique du nombre d'actifs donne pour le Québec et l'Ontario les chiffres les plus élevés.

Sur la même base, l'échelle des frais légaux va de 3.2 p.100 à 5.9 p.100.

Partie X de la Loi sur la Faillite

La partie X de la Loi sur la faillite peut être proclamée en vigueur par le Gouverneur général en conseil dans toute province, à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil de ladite province. Elle est en vigueur dans la province de l'Alberta depuis le 17 avril 1967, et dans la province du Manitoba depuis le 1^{er} juin 1967. La province de la Saskatchewan a adopté ladite Partie le 1^{er} avril 1970, et la province de la Nouvelle-Écosse le 1^{er} juillet 1970. On l'a également proclamée en vigueur dans l'Île-du-Prince-Édouard le 28 mars 1968, bien que les procédures en vertu de ces dispositions n'aient pas encore débuté officiellement.

On donne ci-dessous le nombre d'ordonnances de fusions accordées dans chaque province depuis la proclamation de la Partie X jusqu'au 31 décembre 1969:

	<i>Alberta</i>	<i>Manitoba</i>	<i>Saskatchewan</i>
1967	286	94	—
1968	437	178	—
1969	424	136	7

Les grandes lignes de ces données statistiques sont signalées aux Tableaux I, J, K, et L aux pages suivantes.

**TABLEAU C – TOTAL DES ACTIFS SIGNALÉS,
DES ADMINISTRATIONS COMPLÉTÉES OU REPORTÉES POUR LES ANNÉES CIVILES
ALLANT DE 1933 à 1969**

Année	Actifs signalés	Administra- tions com- plétées	Administrations reportées
1933	2,608	850	1,758
1934	1,411	1,624	1,545
1935	1,263	1,198	1,610
1936	1,154	1,069	1,695
1937	967	1,149	1,513
1938	1,074	1,098	1,489
1939	1,109	1,119	1,479
1940	1,003	1,084	1,398
1941	918	981	1,335
1942	725	879	1,181
1943	416	675	922
1944	273	468	727
1945	264	351	640
1946	269	299	610
1947	509	320	799
1948	799	450	1,148
1949	1,045	672	1,521
1950	1,275	678	2,118
1951	1,349	993	2,474
1952	1,434	1,195	2,713
1953	1,617	1,256	3,074
1954	2,265	1,336	4,003
1955	2,414	1,434	4,983
1956	2,849	953	6,879
1957	3,486	2,255	8,110
1958	3,229	3,361	7,978
1959	3,238	2,923	8,293
1960	3,641	2,826	9,108
1961	3,511	2,950	9,669
1962	4,297	2,774	11,194
1963	5,189	2,829	13,554
1964	5,333	2,754	
Propositions et redressement antérieur	3,229	218	19,144
1965	5,023	4,547	
Propositions	256	244	19,632
1966	4,677	4,072	
Propositions	286	396	20,127
1967	4,023	5,739	
Propositions	253	380	18,284
1968	3,789	6,441	
Propositions	310	641*	15,301
1969	4,079	6,412	
Propositions	266	707*	12,527

*Un ajustement a été effectué pour les propositions qui avaient été rapportées comme telles mais qui sont devenues par la suite des faillites en raison de leur rejet par les créanciers ou le tribunal. (1968-90; 1969-92).

TABLEAU D
DISTRICTS ET DIVISIONS DE FAILLITE

District	Division n°	Juridiction	Localité du bureau du séquestre officiel
ALBERTA	*1	Edmonton, Red Deer, Wetaskiwin, Camrose, (district secondaire), Stettler, Peace River, Grande Prairie	Edmonton
	*2	Calgary, Medicine Hat, Lethbridge, Taber (district secondaire), Bassano (district secondaire), Hanna, MacLeod	Calgary
COLOMBIE-BRITANNIQUE	1	Prince Rupert	Prince Rupert
	2	Victoria, Nanaimo	Victoria
	*3	Vancouver, New Westminster	Vancouver
	4	Yale, Cariboo	Vernon
	5	Kootenay-Ouest, Kootenay-Est	Nelson
	6	Parties de Yale et Cariboo au nord du 52 ^e parallèle	Prince George
MANITOBA	Aucune division		Winnipeg
NOUVEAU-BRUNSWICK	1	Saint-Jean, Queens, Kings, Charlotte	Saint-Jean
	2	York, Sunbury, Carleton, Victoria, Madawaska	Fredericton
	3	Gloucester, Northumberland, Restigouche	Bathurst
	4	Westmorland, Kent, Albert	Moncton
TERRE-NEUVE	Aucune division		Saint-Jean
TERRITOIRES DU NORD-OUEST		Yellowknife	Yellowknife
NOUVELLE-ÉCOSSE	1	Halifax, Hants, Lunenburg, Queens, Annapolis Kings	Halifax
	2	Pictou, Guysborough, Cumberland, Colchester, Antigonish	Pictou
	3	Cap-Breton, Inverness, Richmond, Victoria	Sydney
	4	Digby, Yarmouth, Shelburne	Yarmouth
ONTARIO	1	Thunder Bay, Kenora, Rainy River	Port Arthur
	2	Sudbury, Algoma, Manitoulin	Sudbury
	3	Simcoe, Muskoka	Barrie
	4	Grey, Bruce, Dufferin	Owen Sound
	5	Middlesex, Huron, Perth, Oxford, Elgin	London
	6	Essex, Lambton, Kent	Windsor
	7	Wentworth, Norfolk, Haldimand, Welland, Brant, Lincoln, Halton	Hamilton

*Bureaux régionaux ou sous-régionaux ouverts au mois de juin 1970.

TABLEAU D (suite)
DISTRICTS ET DIVISIONS DE FAILLITE (suite)

District	Division n ^o	Juridiction	Localité du bureau du séquestre officiel
	8	Waterloo, Wellington	Waterloo
	*9	York, Peel, Ontario	Toronto
	10	Peterborough, Northumberland, et Durham, Victoria et Haliburton	Peterborough
	11	Frontenac, Lennox et Addington, Hastings, Prince Edward	Kingston
	*12	Carleton, Renfrew, Lanark, Russell et Prescott, Stormont, Dundas et Glengarry, Leeds et Grenville	Ottawa
	13	District de Nipissing	North Bay
	14	Parry Sound	Parry Sound
	15	Temiskaming	Haileybury
	16	Cochrane	Cochrane
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	Aucune division		Charlottetown
QUÉBEC	*1	Montréal, Richelieu, St-Hyacinthe, Terrebonne, Beauharnois	Montréal
	*2	Québec, Montmagny (Anticosti)	Québec
	3	Rimouski	Rimouski
	4	St-François	Sherbrooke
	5	Trois-Rivières, Nicolet	Trois-Rivières
	*6	Hull, Pontiac	Hull
	7	Chicoutimi, Saguenay	Chicoutimi
	8	Joliette, Labelle	Joliette
	9	Roberval	Roberval
	10	Kamouraska	Rivière-du-Loup
	11	Gaspé, Bonaventure	New Carlisle
	12	Abitibi	Amos
	13	Beauce	St-Joseph de Beauce
	14	Iles-de-la-Madeleine	Hâvre-Auvert
	15	Arthabaska	Arthabaska
	16	Rouyn-Noranda-Témiscamingue	Rouyn
	17	Mégantic	Thetford Mines
	18	Terrebonne	St-Jérôme
	19	Iberville	Saint-Jean
	20	Bedford	Sweetsburg
	21	Drummond	Drummondville
	22	Hauterive	Baie Comeau

*Bureaux régionaux ou sous-régionaux ouverts au mois de juin 1970.

TABLEAU D (fin)
DISTRICTS ET DIVISIONS DE FAILLITE (fin)

District	Division n ^o	Juridiction	Localité du bureau du séquestre officiel
SASKATCHEWAN	1	Regina	Regina
	2	Saskatoon	Saskatoon
	3	Moose Jaw	Moose Jaw
TERRITOIRE DU YUKON	Aucune division		Whitehorse

**TABEAU E – ANALYSE DES ACTIFS SIGNALÉS AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 1969,
PAR DISTRICT ET PAR DIVISION**

Districts	Numéros des divisions																						Total des Actifs	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22		
Terre-Neuve	11																						11	
Île-du-Prince Édouard	6																						6	
Manitoba	83																						83	
Alberta	63	69																					132	
Saskatchewan	43	31	8																				82	
Nouvelle-Écosse	11	3	3	–																			17	
Nouveau-Brunswick	13	8	6	7																			34	
Colombie-Britannique	4	17	151	7	–	11																	190	
Ontario	18	56	27	22	135	127	210	121	611	29	42	234	25	4	4	14								1,679
Québec	1,209	208	22	89	52	71	66	33	32	6	–	12	15	–	22	7	3	117	57	52	19	19	2,111	
Total																							4,345	

**TABLEAU F – GENRES DES FAILLITES SIGNALÉES AU COURS
DE L'ANNÉE CIVILE 1969**

District	Total	Faillites commerciales		Faillites non commerciales
		Sociétés constituées en corporations	Sociétés non constituées en corporations	
Terre-Neuve	10	3	4	3
Île-du-Prince-Édouard	5	–	3	2
Nouvelle-Écosse	15	7	6	2
Nouveau-Brunswick	34	9	14	11
Québec	1,893	395	814	684
Ontario	1,644	214	573	857
Manitoba	78	21	36	21
Saskatchewan	82	17	40	25
Alberta	132	20	61	51
Colombie-Britannique	186	55	62	69
Total	4,079	741	1,613	1,725

GRAPHIQUE I
TOTAL DES ACTIFS SIGNALÉS AUX TERMES DE LA LOI SUR LA FAILLITE
POUR LES ANNÉES CIVILES 1957 À 1969

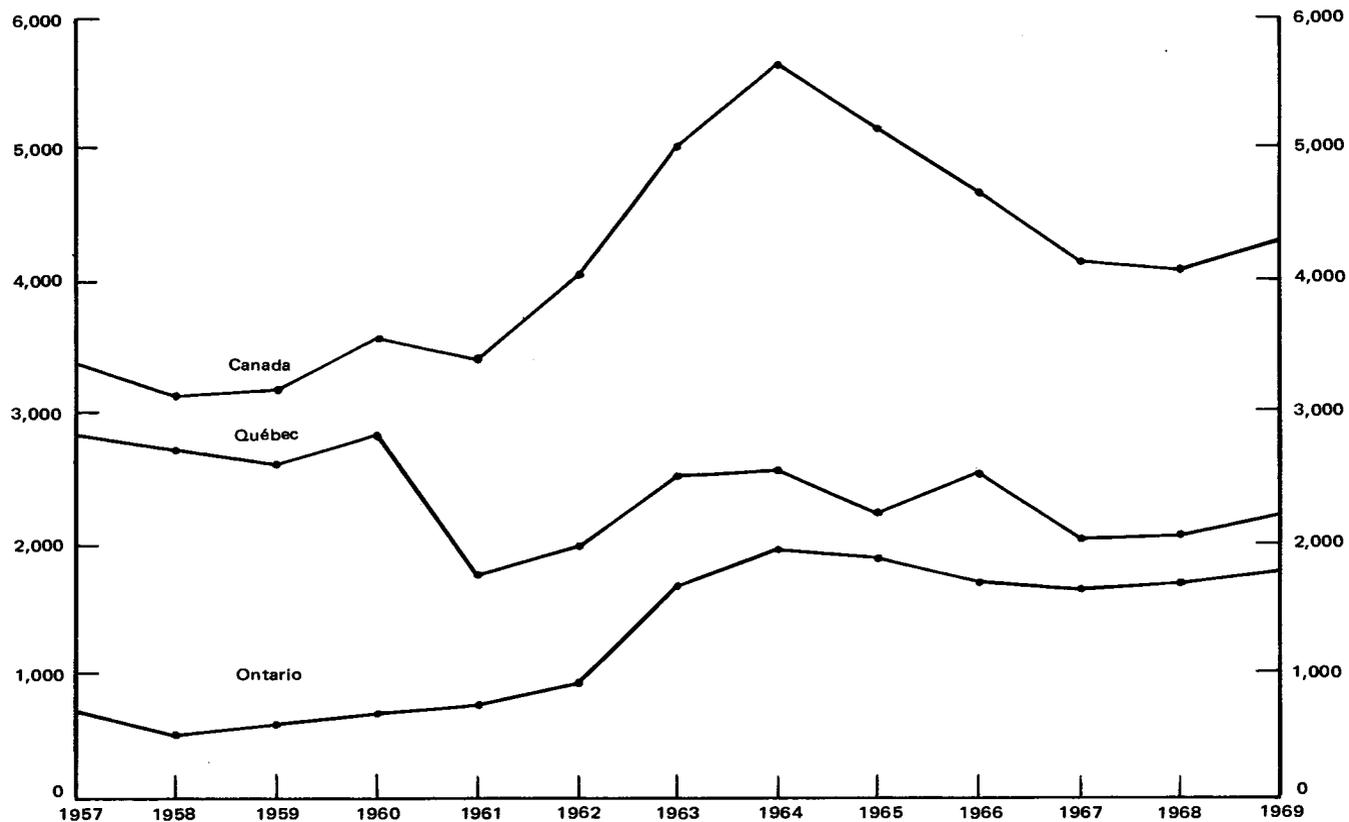


TABLEAU G – TOTAL DES FAILLITES ET DES PROPOSITIONS SIGNALÉES AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 1969

District	Total des actifs	Pourcentage du total des actifs	Total des éléments d'actif (en \$000)	Total des passifs (en \$000)	Total des déficits (\$000)	Pourcentage du total des déficits
Terre-Neuve	11	.25	2,184	2,875	691	.62
Île-du-Prince Edouard	6	.14	3	29	26	.02
Nouvelle Écosse	17	.39	399	1,181	782	.70
Nouveau Brunswick	34	.78	1,627	2,418	791	.70
Québec	2,111	48.59	80,373	136,011	55,638	49.56
Ontario	1,679	38.64	40,082	79,885	39,803	35.45
Manitoba	83	1.91	1,948	4,800	2,852	2.54
Saskatchewan	82	1.89	632	2,539	1,907	1.70
Alberta	132	3.04	1,995	4,840	2,845	2.53
Colombie-Britannique	190	4.37	13,018	19,959	6,941	6.18
Total	4,345	100.00%	142,261	254,537	112,276	100.00%

- Remarques: 1. L'expression «éléments d'actif» lorsqu'on l'utilise pour classer les actifs, a trait aux éléments d'actif non grevés.
 2. L'expression «éléments d'actif de valeur nominale» signifie ceux qui sont inférieurs à \$500,00.
 3. Les montants en dollars visant les éléments d'actif et les passifs sont ceux qui ont été déclarés par les débiteurs et sont sujets à caution quant à l'intégralité et l'évaluation.
 4. Les chiffres ci-dessus comprennent les données statistiques indiquées au Tableau G-4 à l'égard des faillites de garants.

TABLEAU G-1 — FAILLITES COMMERCIALES SIGNALÉES AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 1969

District	Total des actifs	Aucun élément d'actif	Éléments d'actif de valeur nominale	Éléments d'actif de plus de \$500	Faillites ou propositions antérieures	Éléments d'actif non donnés en garantie \$	Éléments d'actif donnés en garantie pour des passifs garantis \$	Passifs privilégiés \$	Autres passifs non garantis \$	Total des passifs \$	Déficit \$
Terre-Neuve	7	1	—	6	1	1,460,026	676,297	172,327	1,845,461	2,694,085	557,762
Île-du-Prince-Édouard	3	1	1	1	—	2,400	—	—	17,284	17,284	14,884
Nouvelle-Écosse	13	2	—	11	1	119,741	137,030	56,607	743,093	936,730	679,959
Nouveau-Brunswick	23	7	2	14	—	786,900	828,959	85,112	1,385,812	2,299,883	684,024
Québec	1,209	162	197	850	137	26,447,409	35,329,439	4,992,584	60,590,052	100,912,075	39,135,227
Ontario	787	226	142	419	45	13,688,597	15,535,125	2,017,742	35,344,541	52,897,408	23,673,686
Manitoba	57	11	8	38	1	980,635	788,767	178,261	3,303,727	4,270,755	2,501,353
Saskatchewan	57	29	3	25	1	312,552	290,966	148,361	1,797,752	2,237,079	1,633,561
Alberta	81	23	12	46	1	783,491	1,054,942	178,508	2,960,746	4,194,196	2,355,763
Colombie-Britannique	117	32	17	68	3	2,673,076	9,130,727	1,295,701	7,464,952	17,891,380	6,087,577
Total	2,354	494	382	1,478	190	47,254,827	63,772,252	9,125,203	115,453,420	188,350,875	77,323,796

Remarques: 1. L'expression «éléments d'actif» lorsqu'on l'utilise pour classer les actifs a trait aux éléments d'actif non grevés.

2. L'expression «éléments d'actif de valeur nominale» signifie ceux qui sont inférieurs à \$500.00.

3. Les montants en dollars visant les éléments d'actif et les passifs sont ceux qui ont été déclarés par les débiteurs et sont sujets à caution quant à l'intégralité et l'évaluation.

4. Les chiffres ci-dessus comprennent les données statistiques indiquées au Tableau G-4 à l'égard des faillites de garants.

TABLEAU G-2 – FAILLITES NON COMMERCIALES SIGNALÉES AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 1969

District	Total des actifs	Aucun élément d'actif	Éléments d'actif de valeur nominale	Éléments d'actif de plus de \$500	Faillites ou propositions antérieures	Éléments d'actif non donnés en garantie \$	Éléments d'actif donnés en garantie pour des passifs garantis \$	Passifs privilégiés \$	Autres passifs non garantis \$	Total des passifs \$	Déficit \$
Terre-Neuve	3	1	2	—	—	400	—	—	19,517	19,517	19,117
Île-du-Prince Édouard	2	—	2	—	—	300	250	—	11,125	11,375	10,825
Nouvelle-Écosse	2	1	1	—	—	38	942	1,069	23,514	25,525	24,545
Nouveau-Brunswick	11	6	4	1	—	1,479	10,059	3,248	104,876	118,183	106,645
Québec	684	200	327	157	40	870,475	165,918	297,049	12,735,127	13,198,094	12,161,701
Ontario	857	553	200	104	21	359,952	2,045,675	243,304	7,873,428	10,162,407	7,756,780
Manitoba	21	3	9	9	1	17,266	30,751	2,120	219,322	252,193	204,176
Saskatchewan	25	18	2	5	—	5,170	23,779	35,471	242,345	301,595	272,646
Alberta	51	23	10	18	—	45,220	111,466	155,870	378,923	646,259	489,573
Colombie-Britannique	69	38	17	14	—	180,722	245,922	53,525	1,084,864	1,384,311	957,667
Total	1,725	843	574	308	62	1,481,022	2,634,762	791,656	22,693,041	26,119,459	22,003,675

- Remarques: 1. L'expression «éléments d'actif» lorsqu'on l'utilise pour classer les actifs a trait aux éléments d'actif non grevés.
 2. L'expression «éléments d'actif de valeur nominale» signifie ceux qui sont inférieurs à \$500.00.
 3. Les montants en dollars visant les éléments d'actif et les passifs sont ceux qui ont été déclarés par les débiteurs et sont sujets à caution quant à l'intégralité et l'évaluation
 4. Les chiffres ci-dessus comprennent les données statistiques indiquées au Tableau G-4 à l'égard des faillites de garants.

TABLEAU G-3 – ANALYSE DES PROPOSITIONS DÉPOSÉES AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 1969

District	Total des propositions déposées en 1969	Propositions reportées de l'année précédente	Propositions rejetées par les créanciers ou le tribunal (1)	Propositions ratifiées par le tribunal en 1969	Propositions n'ayant pas encore été ratifiées par le tribunal le 31 décembre 1969	Total des actifs (2) \$	Total des passifs (2) \$	Déficits (2) \$
Terre-Neuve	1	2	—	2	1	47,011	161,224	114,213
Île-du-Prince-Édouard	1	—	—	—	1	—	—	—
Nouvelle-Écosse	2	—	1	1	—	140,852	219,008	78,156
Nouveau-Brunswick	—	—	—	—	—	—	—	—
Québec	218	11	80	108	41	17,560,384	21,901,217	4,340,833
Ontario	35	7	8	30	4	8,452,713	16,825,506	8,372,793
Manitoba	5	—	1	2	2	130,147	277,188	147,041
Saskatchewan	—	—	—	—	—	—	—	—
Alberta	—	—	—	—	—	—	—	—
Colombie-Britannique	4	—	2	2	—	787,911	683,760	(104,151)
Total	266	20	92	145	49	27,119,018	40,067,903	12,948,885

- Remarques: 1. Les propositions rejetées par les créanciers ou le tribunal deviennent des cessions en matière de faillite aux termes de la Loi. Les actifs énumérés sont incorporés dans les Tableaux G-1 et G-2 à titre de faillites.
2. Les montants ci-haut reproduits ne comprennent que ceux afférant aux propositions ratifiées par les tribunaux au cours de l'année 1969.
3. Les montants en dollars visant les éléments d'actif et les passifs sont ceux qui ont été déclarés par les débiteurs et sont sujets à caution quant à l'intégralité et l'évaluation.

TABLEAU G-4 – PROCÉDURES DE FAILLITE A L'ÉGARD DE GARANTS SIGNALÉES AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 1969

District	Nombre de Garants	Éléments d'actifs non donnés en garantie \$	Éléments d'actif grevés pour des passifs garantis \$	Passifs privilégiés \$	Autres passifs non garantis \$	Déficits \$
Terre-Neuve	—	—	—	—	—	—
Île-du-Prince-Édouard	—	—	—	—	—	—
Nouvelle-Écosse	—	—	—	—	—	—
Nouveau-Brunswick	1	—	—	—	17,622	17,622
Québec	120	609,094	1,243,702	143,565	6,622,923	6,157,394
Ontario	156	129,512	734,184	115,187	4,285,634	4,271,309
Manitoba	2	602	—	—	89,829	89,227
Saskatchewan	5	2,717	5,000	5,174	140,332	142,789
Alberta	4	1,487	2,555	29,961	99,569	128,043
Colombie-Britannique	14	5,598	35,463	3,771	285,172	283,345
Total	302	749,010	2,020,904	297,658	11,541,081	11,089,729

- Remarques: 1. Les montants en dollars visant les éléments d'actif et les passifs sont ceux qui ont été déclarés par les débiteurs et sont sujets à caution quant à l'intégralité et l'évaluation.
 2. Les présentes données statistiques ont été incorporées dans le Tableau G, de même que dans les tableaux d'appui G-1 et G-2.

TABLEAU G-5 – FAILLITES COMMERCIALES SIGNALÉES AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 1969, PAR GENRE D'INDUSTRIE

Genre d'industrie	Pourcentage	Nombre de Cas	Actifs déclarés	Privilégiés	Passifs déclarés		Total
					Garantis	Non Garantis	
Industries primaires	3.19	75	\$ 689,406	\$ 68,206	\$ 1,933,098	\$ 2,878,634	\$ 4,879,938
Industries manufacturières							
Industries des aliments et boissons		16	303,692	65,197	375,570	717,082	1,157,849
Industries du textile		6	155,876	63,183	291,193	699,604	1,053,980
Industries du vêtement (y compris les tricoteriers).		31	962,372	428,442	1,790,618	2,140,193	4,359,253
Industries du bois (y compris les meubles)		39	1,026,951	290,027	1,005,393	2,331,432	3,626,852
Industries du papier et produits connexes (y compris impression et publication)		28	810,172	180,999	863,880	1,445,124	2,490,003
Industries métallurgiques		37	2,117,358	271,764	1,386,458	3,349,931	5,008,153
Industries de la machinerie		11	260,019	166,772	613,516	1,300,799	2,081,087
Industries du matériel de transport		7	221,844	70,481	202,619	927,402	1,200,502
Industries des produits électriques		4	169,320	79,486	95,573	594,677	769,736
Industries des produits minéraux non métalliques		13	441,940	308,030	242,029	1,399,745	1,949,804
Industries chimiques		4	65,843	28,797	113,037	190,125	331,959
Autres industries manufacturières		57	3,805,577	535,878	3,712,471	4,430,171	8,678,520
Total – Toutes les industries manufacturières	10.75	253	10,340,964	2,489,056	10,692,357	19,526,285	32,707,698
Industries de la construction							
Entrepreneurs généraux		155	6,976,720	1,017,991	7,958,175	13,525,169	22,501,335
Entrepreneurs spécialisés		223	2,963,492	1,032,245	2,697,715	8,696,939	12,426,899
Total – Toutes les industries de la construction	16.06	378	9,940,212	2,050,236	10,655,890	22,222,108	34,928,234
Transports, communications et autres services d'utilité publique	5.56	131	985,699	206,309	1,898,939	3,740,538	5,845,786

TABLEAU G-5 – FAILLITES COMMERCIALES SIGNALÉES AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 1969, PAR GENRE D'INDUSTRIE (suite)

Genre d'industrie	Pourcentage	Nombre de Cas	Actifs déclarés	Privilégiés	Passifs déclarés		Total
					Garantis	Non Garantis	
Commerces (de gros et de détail)							
Aliments		342	2,784,127	726,940	4,406,147	10,394,117	15,527,204
Marchandises générales		29	220,768	32,189	125,248	558,006	715,443
Produits et machineries automobiles		200	1,733,916	389,961	3,224,162	5,234,694	8,845,817
Vêtements et chaussures		154	2,111,370	305,815	960,617	5,230,012	6,496,444
Quincaillerie		20	254,328	49,624	135,204	755,208	940,036
Meubles et accessoires de maison		87	830,944	274,885	624,887	3,105,570	4,005,342
Médicaments		7	133,796	17,356	34,020	249,737	301,113
Autres commerces		293	3,795,358	579,004	3,343,974	14,017,135	17,940,113
Total – Tous les commerces	48.09	1,132	11,864,607	2,372,774	12,854,259	39,544,479	54,771,512
Finances, Assurance et Immeubles	2.38	56	3,508,738	768,931	16,690,107	11,522,723	28,981,761
Services							
Éducation, Santé et Bien-être		15	369,543	7,982	297,980	507,931	813,893
Divertissements		40	225,918	344,682	413,232	1,280,902	2,038,816
Services commerciaux		59	6,457,116	226,575	2,488,391	3,416,173	6,131,139
Services personnels		140	1,743,512	282,479	3,273,194	4,650,813	8,206,486
Autres services		62	646,943	159,004	244,929	2,710,286	3,114,219
Total – Tous les services	13.42	316	9,443,032	1,020,722	6,717,726	12,566,105	20,304,553
Autres (genre d'industrie non précisé)55	13	482,169	148,969	2,329,876	3,452,548	5,931,393
Total	100.00%	2,354	47,254,827	9,125,203	63,772,252	115,453,420	188,350,875

TABLEAU G-6 – FAILLITES COMMERCIALES SIGNALÉES AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 1969, SELON L'IMPORTANCE DES PASSIFS DÉCLARÉS

District	Total		Moins de \$5,000		De \$5,000 à \$24,999		De \$25,000 à \$49,999		De \$50,000 à \$99,999		\$100,000 et plus	
	Sociétés constituées en corporations	Sociétés non constituées en corporations	Sociétés constituées en corporations	Sociétés non constituées en corporations	Sociétés constituées en corporations	Sociétés non constituées en corporations	Sociétés constituées en corporations	Sociétés non constituées en corporations	Sociétés constituées en corporations	Sociétés non constituées en corporations	Sociétés constituées en corporations	Sociétés non constituées en corporations
Terre-Neuve	3	4	1	—	—	3	—	1	—	—	2	—
Île-du-Prince-Édouard	—	3	—	1	—	2	—	—	—	—	—	—
Nouvelle-Écosse	7	6	—	—	—	2	1	2	4	2	2	—
Nouveau-Brunswick	9	14	—	1	1	7	1	4	4	1	3	1
Québec	395	814	7	42	106	436	81	189	74	85	127	62
Ontario	214	573	3	26	24	362	47	114	54	51	86	20
Manitoba	21	36	1	1	3	25	3	7	4	2	10	1
Saskatchewan	17	40	1	2	2	29	4	7	5	2	5	—
Alberta	20	61	1	2	4	40	5	16	4	1	6	2
Colombie-Britannique	55	62	2	1	7	41	6	11	12	7	28	2
Total	741	1,613	16	76	147	947	148	351	161	151	269	88

TABLEAU G-7 – POURCENTAGES COMPARATIFS DE L'ENSEMBLE DES FAILLITES ET PROPOSITIONS SIGNALÉES AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 1969

District	Nombre d'actifs	Total des éléments d'actifs	Total des passifs	Total des déficits
Terre-Neuve25	1.54	1.13	.62
Île-du-Prince-Édouard14	.01	.01	.02
Nouvelle-Écosse39	.28	.46	.70
Nouveau-Brunswick78	1.14	.95	.70
Québec	48.59	56.49	53.43	49.56
Ontario	38.64	28.18	31.39	35.45
Manitoba	1.91	1.37	1.89	2.54
Saskatchewan	1.89	.44	1.00	1.70
Alberta	3.04	1.40	1.90	2.53
Colombie-Britannique	4.37	9.15	7.84	6.18
	100.00	100.00	100.00	100.00

TABLEAU G-8 – POURCENTAGES COMPARATIFS DES FAILLITES COMMERCIALES SIGNALÉES AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 1969

District	Nombre d'actifs	Éléments d'actifs	Passifs	Déficits
Terre-Neuve30	1.92	1.43	.72
Île-du-Prince-Édouard13	.01	.01	.02
Nouvelle-Écosse55	.23	.50	.88
Nouveau-Brunswick98	1.46	1.22	.89
Québec	51.36	55.64	53.58	50.61
Ontario	33.43	26.32	28.08	30.62
Manitoba	2.42	1.59	2.27	3.23
Saskatchewan	2.42	.54	1.19	2.11
Alberta	3.44	1.66	2.22	3.05
Colombie-Britannique	4.97	10.63	9.50	7.87
	100.00	100.00	100.00	100.00

TABLEAU G-9 – POURCENTAGES COMPARATIFS DES FAILLITES NON COMMERCIALES SIGNALÉES AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 1969

District	Nombre d'actifs	Éléments d'actif	Passifs	Déficits
Terre-Neuve17	.01	.08	.09
Île-du-Prince-Édouard12	.01	.04	.05
Nouvelle-Écosse12	.02	.10	.11
Nouveau-Brunswick63	.28	.45	.48
Québec	39.65	25.18	50.53	55.27
Ontario	49.68	58.45	38.91	35.25
Manitoba	1.22	1.17	.97	.93
Saskatchewan	1.45	.70	1.15	1.24
Alberta	2.96	3.81	2.47	2.23
Colombie-Britannique	4.00	10.37	5.30	4.35
	100.00	100.00	100.00	100.00

GRAPHIQUE II
FAILLITES ET PROPOSITIONS SIGNALÉES AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 1969
INDIQUÉES PAR PROVINCE

Figure I – Selon le nombre des actifs
(4,345)

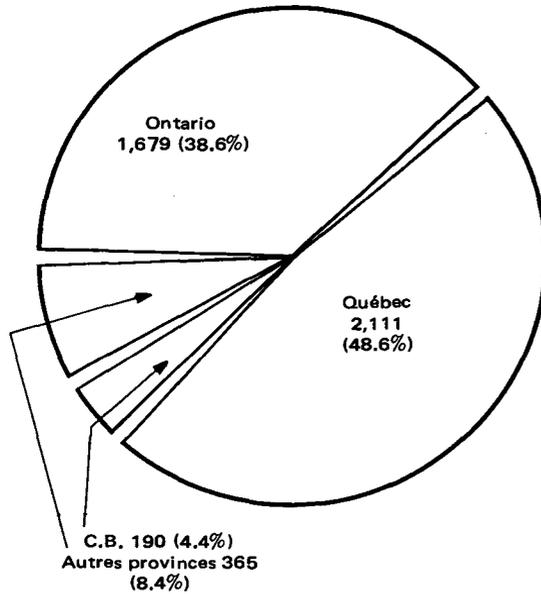


Figure II – Selon les déficits déclarés
par les débiteurs (\$112,276,356)

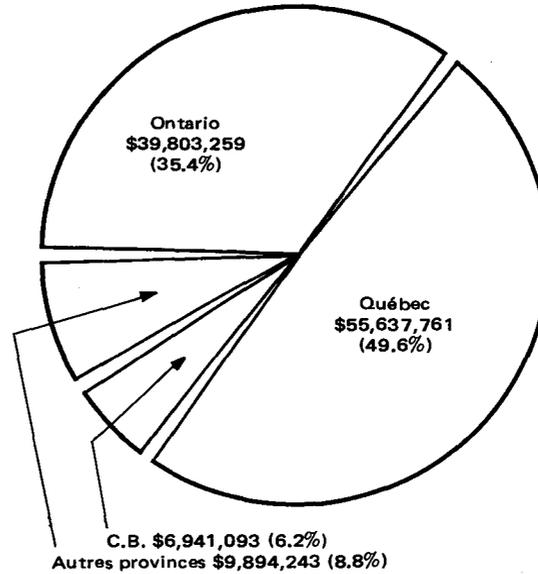


TABLEAU H – RÉUNION DE TOUS LES ACTIFS DONT L'ADMINISTRATION À ÉTÉ COMPLÉTÉE AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 1969
(en milliers de dollars)

District	Nombre d'actifs	Évalués et déclarés par les débiteurs			Réalisations par les créanciers garantis	Réalizations (sauf les éléments d'actif donnés en garantie), coûts et dividendes						
		Eléments d'actifs non donnés en garantie	Créanciers non garantis	Déficit		Total des réalisations par les syndics	Frais d'administration				Dividendes – Créanciers non garantis	
							Frais légaux	Honoraires des syndics	Autres dépenses	Total	Privilégiés	Ordinaires
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terre-Neuve	2	18	23	5	–	11	–	1	–	1	–	10
Île-du-Prince Édouard	7	107	189	82	72	27	1	3	2	6	3	18
Nouvelle-Écosse	23	524	999	475	84	145	5	19	17	41	19	85
Nouveau-Brunswick	36	733	978	245	601	735	38	74	132	244	26	465
Québec	4,596	100,394	146,157	45,763	64,693	18,792	1,118	4,135	3,230	8,483	2,992	7,317
Ontario	1,896	41,919	69,539	27,620	19,211	8,754	461	1,945	1,067	3,473	1,117	4,164
Manitoba	106	698	2,300	1,602	828	434	25	85	35	145	45	244
Saskatchewan	56	226	1,154	928	124	115	6	32	11	49	21	45
Alberta	148	2,589	5,591	3,002	1,838	860	37	174	57	268	51	541
Colombie-Britannique	157	3,404	8,503	5,099	1,654	1,510	49	235	201	485	247	778
Total	7,027	150,612	235,433	84,821	89,105	31,383	1,740	6,703	4,752	13,195	4,521	13,667

Remarques: 1. Les éléments d'actif et les passifs déclarés par les débiteurs sont sujets à caution quant à l'intégralité et l'évaluation.
2. La plupart des procédures terminées au cours de ladite année ont été entamées au cours d'années antérieures.

TABLEAU H-1 – ACTIFS DONT L'ADMINISTRATION A ÉTÉ COMPLÉTÉE AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 1969
(ACTIFS ADMINISTRÉS EN VERTU DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE LA LOI)
(en milliers de dollars)

District	Nombre d'actifs	Évalués et déclarés par les débiteurs			Réalizations par les créanciers garantis	Réalizations (sauf les éléments d'actif donnés en garantie), coûts et dividendes						
		Éléments d'actifs non donnés en garantie	Créanciers non garantis	Déficit		Total des réalisations par les syndicats	Frais d'administration				Dividendes – Créanciers non garantis	
							Frais légaux	Honoraires des syndicats	Autres dépenses	Total	Privilégiés	Ordinaires
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terre-Neuve	1	18	19	1	–	11	–	1	–	1	–	10
Île-du-Prince-Édouard	4	107	186	79	72	27	1	3	2	6	3	18
Nouvelle-Écosse . . .	10	386	677	291	79	136	5	13	16	34	19	83
Nouveau-Brunswick .	21	705	808	103	599	702	37	66	131	234	24	444
Québec	2,181	37,997	95,700	57,703	59,530	11,548	973	2,679	2,495	6,147	2,255	3,146
Ontario	544	15,339	39,008	23,669	15,418	6,008	395	1,107	840	2,342	835	2,831
Manitoba	49	440	1,552	1,112	553	279	18	52	28	98	38	143
Saskatchewan	18	182	652	470	88	89	6	15	8	29	20	40
Alberta	45	1,090	3,005	1,915	1,663	302	34	90	37	161	34	107
Colombie-Britannique	77	2,345	6,155	3,810	1,159	1,075	33	182	170	385	169	521
Total	2,950	58,609	147,762	89,153	79,161	20,177	1,502	4,208	3,727	9,437	3,397	7,343

Remarques: 1. Les éléments d'actif et les passifs déclarés par les débiteurs sont sujets à caution quant à l'intégralité et l'évaluation.
2. La plupart des procédures terminées au cours de ladite année ont été entamées au cours d'années antérieures.

TABEAU H-2 – ACTIFS DONT L'ADMINISTRATION A ÉTÉ COMPLÉTÉE AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 1969
(ACTIFS ADMINISTRÉS EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ADMINISTRATION SOMMAIRE DE LA LOI)
(en milliers de dollars)

District	Nombre d'actifs	Évalués et déclarés par les débiteurs			Réalizations par les créanciers garantis	Réalizations (sauf les éléments d'actif donnés en garantie), coûts et dividendes						
		Éléments d'actifs non donnés en garantie	Créanciers non garantis	Déficit		Total des Réalisations par les syndics	Frais d'administration				Dividendes – Créanciers non garantis	
							Frais légaux	Honoraires des syndics	Autres dépenses	Total	Privilégiés	Ordinaires
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terre-Neuve	1	—	4	4	—	—	—	—	—	—	—	—
Île-du-Prince-Édouard	3	—	3	3	—	—	—	—	—	—	—	—
Nouvelle-Écosse	11	12	186	174	5	8	—	6	1	7	—	1
Nouveau-Brunswick	14	3	102	99	2	7	—	6	1	7	—	—
Québec	1,876	806	18,326	17,520	2,820	1,280	33	727	237	997	68	215
Ontario	1,299	642	17,013	16,371	2,581	856	36	583	142	761	32	63
Manitoba	54	75	469	394	80	36	3	21	5	29	1	6
Saskatchewan	37	41	497	456	35	21	—	16	3	19	1	1
Alberta	98	240	1,240	1,000	105	123	—	51	10	61	9	53
Colombie-Britannique	69	123	1,115	992	168	60	1	23	12	36	8	16
Total	3,462	1,942	38,955	37,013	5,796	2,391	73	1,433	411	1,917	119	355

Remarques: 1. Les éléments d'actif et les passifs déclarés par les débiteurs sont sujets à caution quant à l'intégralité et l'évaluation.
2. La plupart des procédures terminées au cours de ladite année ont été entamées au cours d'années antérieures.

TABLEAU H-3 – ACTIFS DONT L'ADMINISTRATION A ÉTÉ COMPLÉTÉE AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 1969 (PROPOSITIONS)
(en milliers de dollars)

District	Nombre d'actifs	Évalués et déclarés par les débiteurs			Réalizations par les créanciers garantis	Réalizations (sauf les éléments d'actif donnés en garantie), coûts et dividendes						
		Éléments d'actifs non donnés en garantie	Créanciers non garantis	Déficit		Frais d'administration					Dividendes – Créanciers non garantis	
						Produits aux syndicats	Frais légaux	Honoraires des syndicats	Autres dépenses	Total	Privilégiés	Ordinaires
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terre-Neuve	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Île-du-Prince-Édouard	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nouvelle-Écosse	2	126	136	10	–	1	–	–	–	–	–	1
Nouveau-Brunswick	1	25	68	43	–	26	1	2	–	3	2	21
Québec	539	61,591	32,131	(29,460)	2,343	5,964	112	729	498	1,339	669	3,956
Ontario	53	25,938	13,518	(12,420)	1,212	1,890	30	255	85	370	250	1,270
Manitoba	3	183	279	96	195	119	4	12	2	18	6	95
Saskatchewan	1	3	5	2	1	5	–	1	–	1	–	4
Alberta	5	1,259	1,346	87	70	435	3	33	10	46	8	381
Colombie-Britannique	11	936	1,233	297	327	375	15	30	19	64	70	241
Total	615	90,061	48,716	(41,345)	4,148	8,815	165	1,062	614	1,841	1,005	5,969

Remarques: 1. Les éléments d'actif et les passifs déclarés par les débiteurs sont sujets à caution quant à l'intégralité et l'évaluation.
2. La plupart des procédures terminées au cours de ladite année ont été entamées au cours d'années antérieures.

TABLEAU H-4 – RÉUNION DE TOUS LES ACTIFS DONT L'ADMINISTRATION A ÉTÉ COMPLÉTÉE AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 1969
(en milliers de dollars)
RÉALISATION, DIVIDENDES ET FRAIS D'ADMINISTRATION

District	Nombre d'actifs	Passifs dus aux créanciers non garantis (1) \$	Réalizations par les syndics		Dividendes versés aux créanciers non garantis (2)		Frais d'administration							
			Montant \$	Pourcentage des réclamations	Montant \$	Pourcentage des réclamations	Total		Frais légaux		Honoraires des syndics		Autres dépenses	
							Montant \$	Pourcentage des réalisations	Montant \$	Pourcentage des réalisations	Montant \$	Pourcentage des réalisations	Montant \$	Pourcentage des réalisations
Terre-Neuve . .	2	23	11	47.8	10	43.5	1	9.1	–	–	1	9.1	–	–
Île-du-Prince-Édouard . . .	7	189	27	14.3	21	11.1	6	22.2	1	3.7	3	11.1	2	7.4
Nouvelle-Écosse	23	999	145	14.5	104	10.4	41	28.2	5	3.4	19	13.1	17	11.7
Nouveau-Brunswick . .	36	978	735	75.2	491	50.2	244	33.2	38	5.2	74	10.1	132	17.9
Québec	4,596	146,157	18,792	12.9	10,309	7.1	8,483	45.1	1,118	5.9	4,135	22.0	3,230	17.2
Ontario	1,896	69,539	8,754	12.6	5,281	7.6	3,473	39.7	461	5.3	1,945	22.2	1,067	12.2
Manitoba	106	2,300	434	18.9	289	12.6	145	33.4	25	5.8	85	19.6	35	8.0
Saskatchewan .	56	1,154	115	10.0	66	5.7	49	42.6	6	5.2	32	27.8	11	9.6
Alberta	148	5,591	860	15.4	592	10.6	268	31.1	37	4.3	174	20.2	57	6.6
Colombie-Britannique .	157	8,503	1,510	17.8	1,025	12.1	485	32.1	49	3.2	235	15.6	201	13.3
Total	7,027	235,433	31,383	13.3	18,188	7.7	13,195	42.0	1,740	5.5	6,703	21.4	4,752	15.1

Remarques: 1. Incluant les créanciers privilégiés et ordinaires. Ces passifs sont ceux déclarés par les débiteurs et sont sujets à caution quant à l'intégralité et l'évaluation.

2. Dividendes bruts avant la déduction du prélèvement de 2% en vertu de l'article 106 de la Loi.

TABLEAU H-5 – ACTIFS DONT L'ADMINISTRATION A ÉTÉ COMPLÉTÉE AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 1969
(EN VERTU DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE LA LOI)

(en milliers de dollars)

RÉALISATIONS, DIVIDENDES ET FRAIS D'ADMINISTRATION

District	Nombre d'actifs	Passifs déclarés dus aux créanciers non garantis (1) \$	Réalizations par les syndics		Dividendes versés aux créanciers non garantis (2)		Frais d'administration							
			Montant \$	Pourcentage des réclamations	Montant \$	Pourcentage des réclamations	Total		Frais légaux		Honoraires des syndics		Autres dépenses	
							Montant \$	Pourcentage des réalisations	Montant \$	Pourcentage des réalisations	Montant \$	Pourcentage des réalisations	Montant \$	Pourcentage des réalisations
Terre-Neuve ..	1	19	11	57.9	10	52.6	1	9.1	–	–	1	9.1	–	–
Île-du-Prince Édouard ...	4	186	27	14.5	21	11.3	6	22.2	1	3.7	3	11.1	2	7.4
Nouvelle-Écosse	10	677	136	20.1	102	15.1	34	25.0	5	3.7	13	9.5	16	11.8
Nouveau-Brunswick ..	21	808	702	86.9	468	57.9	234	33.3	37	5.3	66	9.4	131	18.6
Québec	2,181	95,700	11,548	12.1	5,401	5.6	6,147	53.2	973	8.4	2,679	23.2	2,495	21.6
Ontario	544	39,008	6,008	15.4	3,666	9.4	2,342	39.0	395	6.6	1,107	18.5	840	14.1
Manitoba	49	1,552	279	17.9	181	11.7	98	34.9	18	6.5	52	18.7	28	19.7
Saskatchewan ..	18	652	89	13.7	60	9.2	29	32.6	6	6.7	15	16.9	8	9.0
Alberta	45	3,005	302	9.9	141	4.7	161	53.3	34	11.4	90	29.9	37	12.4
Colombie-Britannique ..	77	6,155	1,075	17.5	690	11.2	385	35.8	33	3.1	182	16.9	170	15.8
Total	2,950	147,762	20,177	13.6	10,740	7.3	9,437	46.7	1,502	7.4	4,208	20.9	3,727	18.5

Remarques: 1. Incluant les créanciers privilégiés et ordinaires. Ces passifs sont ceux déclarés par les débiteurs et sont sujets à caution quant à l'intégralité et l'évaluation.

2. Dividendes bruts avant la déduction du prélèvement de 2% en vertu de l'article 106 de la Loi.

TABLEAU H-6 – ACTIFS DONT L'ADMINISTRATION A ÉTÉ COMPLÉTÉE AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 1969 (ADMINISTRATION SOMMAIRE)

(en milliers de dollars)

RÉALISATIONS, DIVIDENDES ET FRAIS D'ADMINISTRATION

District	Nombre d'actifs	Total des réclamations des créanciers non garantis (1) \$	Réalizations par les syndics		Dividendes versés aux créanciers non garantis (2)		Frais d'administration							
			Montant \$	Pourcentage des réclamations	Montant \$	Pourcentage des réclamations	Total		Frais légaux		Honoraires des syndics		Autres dépenses	
							Montant \$	Pourcentage des réalisations	Montant \$	Pourcentage des réalisations	Montant \$	Pourcentage des réalisations	Montant \$	Pourcentage des réalisations
Terre-Neuve	1	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Île-du-Prince-Édouard	3	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nouvelle-Écosse	11	186	8	4.3	1	0.5	7	87.5	—	—	6	75.0	1	12.5
Nouveau-Brunswick	14	102	7	6.9	—	—	7	100.0	—	—	6	85.7	1	14.3
Québec	1,876	18,326	1,280	7.0	283	1.5	997	77.9	33	2.6	727	56.8	237	18.5
Ontario	1,299	17,013	856	5.0	95	0.6	761	88.9	36	4.2	583	68.1	142	16.6
Manitoba	54	469	36	7.7	7	1.5	29	80.5	3	8.3	21	58.3	5	13.9
Saskatchewan	37	497	21	4.2	2	0.4	19	90.5	—	—	16	76.2	3	14.3
Alberta	98	1,240	123	9.9	62	5.0	61	49.6	—	—	51	41.5	10	8.1
Colombie-Britannique	69	1,115	60	5.4	24	2.2	36	60.0	1	1.7	23	38.3	12	20.0
Total	3,462	38,955	2,391	6.1	474	1.2	1,917	80.2	73	3.1	1,433	59.9	411	17.2

Remarques: 1. Incluant les créanciers privilégiés et ordinaires. Ces montants sont ceux déclarés par les débiteurs et sont sujets à caution quant à l'intégralité et l'évaluation.
2. Dividendes bruts avant la déduction du prélèvement de 2% en vertu de l'article 106 de la Loi.

TABLEAU H-7—ACTIFS DONT L'ADMINISTRATION A ÉTÉ COMPLÉTÉE AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 1969 (PROPOSITIONS)

(en milliers de dollars)

PRODUITS, DIVIDENDES ET FRAIS D'ADMINISTRATION

District	Nombre d'actifs	Total des réclamations des créanciers non garantis(1) \$	Produits confiés aux syndicats		Dividendes versés aux créanciers non garantis (2)		Frais d'administration								
			Montant \$	Pourcentage des réclamations	Montant \$	Pourcentage des réclamations	Total		Frais légaux		Honoraires des syndicats		Autres dépenses		
							Montant \$	Pourcentage des produits	Montant \$	Pourcentage des produits	Montant \$	Pourcentage des produits	Montant \$	Pourcentage des produits	
Terre-Neuve ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Île-du-Prince-Édouard	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nouvelle-Écosse	2	136	1	0.7	1	0.7	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nouveau-Brunswick ..	1	68	26	38.2	23	33.8	3	11.5	1	3.8	2	7.7	—	—	—
Quebec	539	32,131	5,964	18.6	4,625	14.4	1,339	22.5	112	1.9	729	12.2	498	8.4	—
Ontario	53	13,518	1,890	14.0	1,520	11.2	370	19.6	30	1.6	255	13.5	85	4.5	—
Manitoba	3	279	119	42.7	101	36.2	18	15.1	4	3.4	12	10.0	2	1.7	—
Saskatchewan ..	1	5	5	100.0	4	80.0	1	20.0	—	—	1	20.0	—	—	—
Alberta	5	1,346	435	32.3	389	28.9	46	10.6	3	0.7	33	7.6	10	2.3	—
Colombie-Britannique	11	1,233	375	30.4	311	25.2	64	17.1	15	4.0	30	8.0	19	5.1	—
Total	615	48,716	8,815	18.1	6,974	14.3	1,841	20.9	165	1.9	1,062	12.0	614	7.0	—

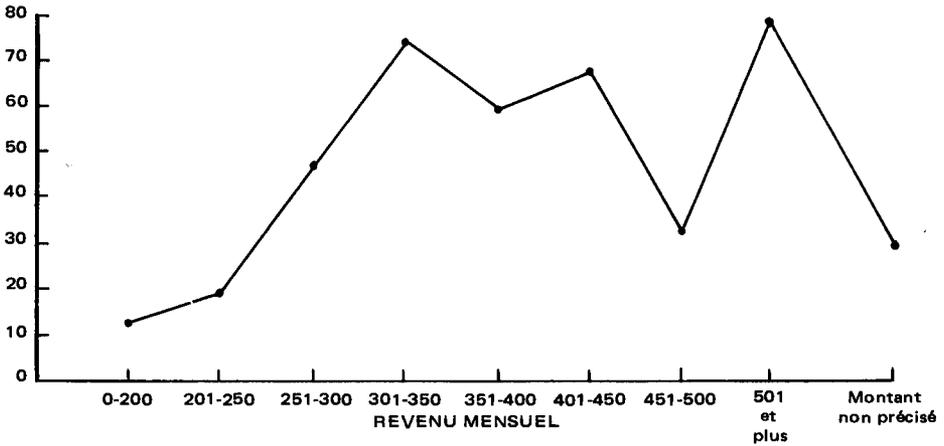
Remarques: 1. Incluant les créanciers privilégiés et ordinaires. Ces montants sont ceux déclarés par les débiteurs et sont sujets à caution quant à l'intégralité et l'évaluation.

2. Dividendes bruts avant la déduction du prélèvement de 2% en vertu de l'article 106 de la Loi.

GRAPHIQUE III – PARTIE X – CLASSEMENT DES ORDONNANCES SELON LE REVENU FAMILIAL MENSUEL AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 1969

NOMBRE D'ORDONNANCES

ALBERTA



GRAPHIQUE III – PARTIE X – CLASSEMENT DES ORDONNANCES SELON LE REVENU FAMILIAL MENSUEL AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 1969

NOMBRE D'ORDONNANCES

MANITOBA

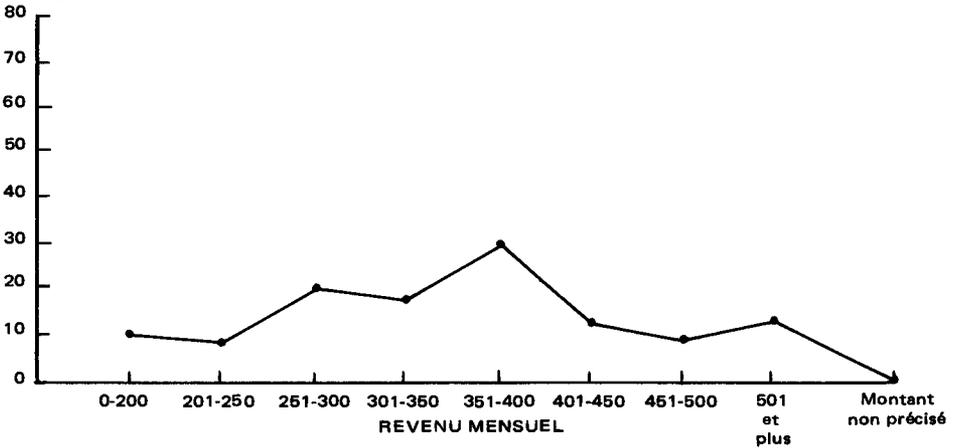


TABLEAU I—PARTIE X
CLASSEMENT DES ORDONNANCES SELON LE MONTANT DU REVENU FAMILIAL
MENSUEL AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 1969

Montant du revenu familial mensuel	ALBERTA		MANITOBA		SASKATCHEWAN	
	Nombre d'ordonnances	Pourcentage	Nombre d'ordonnances	Pourcentage	Nombre d'ordonnances	Pourcentage
\$ 0-200	11	3	10	7	2	29
201-250	19	4	8	6	—	—
251-300	49	12	23	17	1	14
301-350	75	18	21	15	2	29
351-400	59	14	31	23	—	—
401-450	68	16	15	11	—	—
451-500	35	8	10	7	1	14
501 et plus	78	18	18	14	—	—
Montant non précisé	30	7	—	—	1	14
Total des ordonnances	424	100%	136	100%	7	100%

Remarque: Voir également Graphique III

TABLEAU J – PARTIE X
CLASSEMENT DES ORDONNANCES SELON LES PASSIFS
AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 1969

Passifs	ALBERTA		MANITOBA		SASKATCHEWAN	
	Nombre d'ordonnances	Pourcentage	Nombre d'ordonnances	Pourcentage	Nombre d'ordonnances	Pourcentage
\$ 0- 999	24	6	20	15	—	—
1,000-1,999	94	22	50	37	4	57
2,000-2,999	104	25	31	23	1	14
3,000-3,999	88	21	22	16	2	29
4,000-4,999	57	13	5	4	—	—
5,000-5,999	19	4	3	2	—	—
6,000-6,999	16	4	2	1	—	—
7,000-7,999	10	2	2	1	—	—
8,000 et plus	9	2	1	1	—	—
Montant non précisé	3	1	—	—	—	—
Total des ordonnances	424	100%	136	100%	7	100%

TABLEAU K – PARTIE X
CLASSEMENT DES ORDONNANCES SELON LE MONTANT DES VERSEMENTS MENSUELS
AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 1969

Montant des versements mensuels	Nombre d'ordonnances		
	Alberta	Manitoba	Saskatchewan
\$ 0 – 20	8	4	–
21 – 30	26	3	1
31 – 40	21	6	–
41 – 50	47	10	1
51 – 60	27	14	2
61 – 70	27	67	–
71 – 80	45	13	–
81 – 90	16	10	–
91 – 100	31	6	–
101 – 150	80	2	1
151 – 200	34	–	–
201 et plus	19	1	–
Montant non précisé	43	–	2
Total des ordonnances	424	136	7

TABLEAU L – PARTIE X
CLASSEMENT DES ORDONNANCES SELON LA DURÉE DES VERSEMENTS MENSUELS
AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 1969

Durée des versements mensuels	Nombre d'ordonnances		
	Alberta	Manitoba	Saskatchewan
1 – 6 mois	1	–	–
7 – 12 mois	17	1	–
13 – 18 mois	24	2	–
19 – 24 mois	50	1	–
25 – 30 mois	48	6	1
31 – 36 mois	100	96	5
37 – 48 mois	38	17	–
49 – 60 mois	36	9	–
61 – 72 mois	26	2	–
73 – 84 mois	17	1	–
85 – 96 mois	8	–	–
97 mois et plus	14	1	–
Mois non précisés	45	–	1
Total des ordonnances	424	136	7

Chapitre 5

PERSONNEL ET DONNÉES STATISTIQUES FINANCIÈRES

Les tableaux et données statistiques qui suivent ont trait aux travaux du bureau du surintendant des faillites pendant l'exercice clos le 31 mars 1970.

TABLEAU M – EFFECTIFS AU 31 MARS,
de 1966 à 1970

Catégories des employés	1966	1967	1968	1969	1970
Bureau chef					
Direction	2	4	4	4	4
Personnel administratif et professionnel	8	9	16	16	22
Commis aux écritures et sténographes	19	19	44	44	35
Total au bureau chef	29	32	64	64	61
Bureaux régionaux					
Direction		3	3	3	3
Personnel administratif et professionnel	2	24	26	26	32
Commis aux écritures et sténographes		10	14	14	17
Total aux bureaux régionaux	2	37	43	43	52
Total	31	69	107	107	113

Recettes

Les sommes perçues par le surintendant des faillites au cours de l'année financière 1970 sont indiquées ci-dessous. Les recettes ont augmenté de \$44,302 par rapport à l'année précédente:

1. Droits payés par les syndicats de faillite à l'égard des nouvelles licences et des renouvellements annuels (article 5(4))	\$ 24,025(1)
2. Prélèvement de 2 p. 100 sur les dividendes versés aux créanciers par le syndic (article 106)	396,499
3. Honoraires des séquestres officiels	34,852
4. Amendes perçues à la suite de poursuites	1,600
Total	<u>\$456,976</u>

(1) Afin de faire face à l'augmentation des frais d'émission et de renouvellement des licences de syndicats, on a révisé en août 1969 les droits payables lors de l'octroi des licences.

Dépenses

Les dépenses de l'année financière 1970 se sont élevées à \$994,109, les augmentations étant surtout attribuables aux traitements et salaires.

**TABLEAU N – CRÉDITS ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE
CLOS LE 31 MARS 1970**

	Crédits	Dépenses	Solde non dépensé
Personnel	\$ 993,500	\$839,522	\$153,978
Transport et Communications	56,000	40,328	15,672
Information	10,000	1,106	8,894
Services professionnels et spéciaux	119,000	74,741	44,259
Location	21,000	13,221	7,779
Achat de services de réparation et d'entretien	1,000	129	871
Services d'utilité publique, fournitures, et approvisionnements	38,000	13,187	24,813
Acquisition de machines et de matériel	12,000	11,451	549
Toutes autres dépenses	5,500	424	5,076
Total	1,256,000	994,109	261,891

**TABLEAU O – ÉTAT COMPARATIF DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR LES ANNÉES 1965-1966 à 1969-1970**

Années	Recettes	Dépenses
1965-1966	\$277,937	\$143,437
1966-1967	285,316	274,733
1967-1968	363,383	797,049
1968-1969	412,674	928,026
1969-1970	456,976	994,109

Appendice – I

LISTE DES BULLETINS AUX SYNDICS

<i>Bulletin n^o</i>	<i>Sujet</i>
1966-1	Bilan (formule 61)
1966-2	Syndics conjoints
1966-3	Délégation de fonctions et établissement de personnes autorisées à signer
1966-4	Bill S-17, Loi modifiant la Loi sur la faillite
1966-5	Avances sur la rémunération du syndic

1966-6	Cautionnement concernant l'exécution des fonctions du syndic
1966-7	Réorganisation de la Direction des faillites
1967-8	Présentation de l'État des recettes et des déboursés, article 111 (Loi sur la faillite)
1967-9	Avis aux faillis au sujet de leurs devoirs et de leur situation tant qu'ils ne sont pas libérés
1968-10	Modifications aux Règles et formules relatives à la faillite au 5 juin 1968
1969-11	Le rapport préliminaire du syndic aux créanciers
1970-12	Vente des éléments d'actifs – Publication des appels d'offres et ouverture des soumissions (publié le 6 mai 1970)

Appendice – II

TABLE DES MATIÈRES

Rapport du surintendant des faillites pour l'exercice clos le 31 mars 1969

Introduction du surintendant des faillites

Chapitre 1. Participation des créanciers à l'administration des faillites

2. Faits saillants de l'activité du bureau du surintendant des faillites
3. Plaintes, enquêtes et poursuites
4. Octroi des licences aux syndicats de faillite
5. Données statistiques et tableaux pour l'année
6. Personnel et données statistiques financières

Rapport du surintendant des faillites pour l'exercice clos le 31 mars 1968

Introduction du surintendant des faillites

Chapitre 1. La Législation en matière de faillite et d'insolvabilité

2. La Direction des faillites
3. Le "Milieu" de la faillite
4. Plaintes et Enquêtes
5. Poursuites judiciaires
6. Dividendes non réclamés et fonds non distribués

7. Index des noms des administrateurs et fonctionnaires des corporations en faillite
8. Données statistiques annuelles et Tableaux
9. Partie X de la Loi sur la faillite

**Rapport du surintendant des faillites pour l'exercice
clos le 31 mars 1967**

Chapitre 1. La Loi sur la faillite

- A. But
 - B. Modifications
 - Pouvoirs d'enquête
 - Articles 3A et 3B
 - Autres modifications législatives
 - C. Bureaux régionaux
 - D. Plaintes et enquêtes
 - E. Octroi de licences aux syndicis
 - F. Bulletins aux syndicis
 - G. Statistiques
 - (a) Faillites signalées, terminées et inventaires – renseignements généraux
 - (b) Faillites signalées
 - (c) Faillites terminées
2. La loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies
 3. La loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers
 4. La loi sur les liquidations
 5. Revenus et dépenses
 6. Personnel administratif